

Année universitaire 2021-2022

Demande de dispense d'assiduité aux cours et de dérogation au contrôle continu

(Ne concerne que les enseignements dispensés
par la Faculté des Sciences historiques)

A remettre au secrétariat de la Faculté des Sciences historiques
Avant le 30 septembre 2021 au plus tard pour l'année ou le semestre 1
Avant le 28 janvier 2022 au plus tard pour le semestre 2

Principe : Les étudiants dispensés d'assiduité ne sont pas soumis aux contrôles continus et passent leurs examens en session terminale (épreuves avec convocation).

La demande de dispense d'assiduité aux cours et de dérogation au contrôle continu n'est en aucun cas accordée automatiquement. La commission pédagogique se prononce après examen des pièces justificatives fournies.

Dans le cas de changement de statut en cours d'année, les étudiants doivent soumettre leur demande dans les 15 jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

N.B. : Les étudiants boursiers ne bénéficient pas de dispense d'assiduité (présence aux CM et TD obligatoire).

N° étudiant :
Nom : Prénom :
Inscrit(e) en (filière et année d'étude) :
Adresse électronique :
Téléphone :

Motifs de la demande :

- Travail salarié – à partir de 10h/semaine (joindre une copie du contrat de travail)
- Double cursus (joindre une copie du certificat de scolarité)
- Sportif de haut niveau inscrit sur une liste nationale Artiste confirmé (joindre une attestation)
- Handicap Longue maladie
- Chargé(e) de famille (joindre une copie du livret de famille) Etudiante enceinte (justificatif)

Dispense

de tous les enseignements du Semestre 1 Semestre 2

des enseignements suivants (préciser le code et l'intitulé) :

Semestre 1

Semestre 2

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature de l'étudiant(e)

Réservé à l'administration

Date :

Dispense d'assiduité Autorisée Refusée

Nom et Signature du responsable pédagogique

Cachet de la Faculté

- Modalités d'évaluation sur le site de la faculté : <http://histoire.unistra.fr/offre-de-formation/modalites-devaluation-des-etudiants/>